

Paris, le 14 décembre 2020
(Mise à jour 18:00)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#PourquoiPasMoi : l'ANEM s'associe à la campagne en faveur des professionnels oubliés par le Ségur de la santé

L'Association Nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM) s'associe à la campagne lancée par la FEHAP et NEXEM en soutien des professionnels oubliés par le Ségur de la santé, en particulier ceux du handicap et des services à domicile.

« En plein accord et avec le soutien de la Mutualité Française, les Employeurs de la Mutualité ont décidé de joindre leur voix à ces deux organisations d'employeurs du secteur sanitaire, médico-social et social à but non lucratif. Notre objectif commun est d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur la profonde inégalité de traitement que subissent aujourd'hui les professionnels des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM) », déclare la Présidente de l'ANEM, Marie-Pierre LE BRETON.

« Cette injustice est particulièrement choquante dans le contexte sanitaire que nous vivons et qui nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement », ajoute-t-elle.

Conformément aux dispositions prévues par le PLFSS 2021, les partenaires sociaux de la branche Mutualité (l'ANEM au titre des employeurs, la CFDT, Force ouvrière et la CFE-CGC au titre des salariés) ont conclu le 3 décembre 2020 **deux accords permettant aux personnels non médicaux employés respectivement par les établissements de santé et les EHPAD** couverts par la Convention collective Mutualité de bénéficier des mesures de revalorisation salariale prévues par le Ségur.

Mais leurs collègues travaillant dans une structure accueillant des personnes en situation de handicap ou encore dans un service de soins infirmiers à domicile en sont malheureusement exclus.

« Cette situation met en difficulté les organismes gestionnaires en opposant des professionnels qui partagent pourtant le même engagement, explique Céline LOISEAU, Déléguée générale de l'ANEM. De nombreux établissements et services mutualistes exercent en multi-activité. Dans certaines équipes, ces personnels se côtoient au quotidien. Leurs fonctions, missions et qualifications sont comparables. Cette différence de traitement crée donc des tensions. Elle se traduit déjà par de difficultés accrues de recrutement et de fidélisation des salariés et constitue pour demain un frein certain à la mobilité. »

L'ANEM invite l'ensemble des mutuelles et unions mutualistes à relayer sur les réseaux sociaux la campagne de communication #PourquoiPasMoi afin que les pouvoirs publics mettent fin à cette injustice.

À propos de l'ANEM

L'Association Nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM) est l'unique organisation d'employeurs représentative au sein de la branche Mutualité. À ce titre, elle est signataire de la convention collective nationale étendue. L'ANEM rassemble des mutuelles et union mutualistes implantées sur l'ensemble du territoire national, de toutes tailles, qui exercent des activités régies par le Code de la Mutualité. Quelque 55 000 salariés relèvent de la convention collective Mutualité. L'ANEM est présidée par Marie-Pierre LE BRETON. Sa Déléguée générale est Céline LOISEAU.

Plus d'informations sur www.anem-mutualite.fr

Contact presse :

Pascal LELIÈVRE 06 77 26 57 22 ou p.lelievre@anem-mutualite.fr